



Scoradis , Creandis délais de prescription ?

Par **Swelly**, le **02/06/2013** à **07:55**

Bonjour , je cherche quelques réponses à mes questions .
Durant l'année 2009 j'ai souscrit un contrat de cours par correspondance , avec l'établissement si l'on peut appeler ça comme ça ! SCORADIS voyant qu'ils étaient inutiles et peu professionnels , je leur ai transmis une demande de résiliation de mon contrat . Ma demande a été refusée et j'ai donc arrêté les paiements d'un montant de 79€ par mois , le dernier datant du 10 janvier 2011 , depuis un peu plus d'un an et demi la société CREANDIS me harcèle au téléphone et par courrier à toutes les adresses et numéros de téléphone qu'elle trouve me concernant de près ou de loin . J'ai reçu par mail des mises en demeure mais rien d'autre au niveau courrier concernant une injonction à payer ou quelque convocation . Ma question principale est celle-ci : le délai de prescription dans mon cas est-il passé , et valable ?
Comment faire arrêter ce harcèlement ?
Ça devient vraiment insupportable surtout pour les personnes de ma famille proche ou pas qui reçoivent eux aussi des appels à ce sujet !

J'espère sincèrement que quelqu'un va pouvoir m'aider , merci